



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MESURES DE VIGILANCE À LA SUITE DES VIOLENCES URBAINES DU 29 AU 30 JUIN 2023

Troyes, le 30 juin 2023

Dans l'Aube, dans la nuit du jeudi 29 juin au vendredi 30 juin 2023, des violences urbaines ont été à déplorer sur les communes de Troyes, la Chapelle-Saint-Luc et Romilly-sur-Seine.





Au regard de cette situation, et pour prévenir les troubles à l'ordre public, Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, a pris un arrêté préfectoral interdisant, à compter du vendredi 30 juin 2023 à 15h00 :

- la vente, le transport et l'usage d'artifices de divertissement, d'articles pyrotechniques, de pétard, de fusées ;
- la vente et le transport d'hydrocarbure dans un récipient transportable ;
- la vente et le transport d'acides, de produits inflammables, chimiques ou explosifs ;
- la détention et le transport d'armes ou objet pouvant constituer une arme par destination.

Cécile DINDAR, préfète de l'Aube, appelle l'ensemble des Auboisiens au calme et à faire preuve de civisme.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aubes.gouv.fr

 @Prefete10  @Prefetaube  @Prefet_10  aube.gouv.fr